



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil  
municipal de la commune de CORNIER,  
Séance du mercredi 8 mars 2017 à 19H00**

Affichés en application des dispositions de l'article L. 2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille dix-sept, le huit mars, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Maire.

Date de convocation : 3 mars 2017

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
	15	13	1	14

Présents : Laurent AEGERTER, Gilbert ALLARD, Corinne BAC, Anne CHAMPEL, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Jean LACOMBE, Nathalie REMENANT, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Excusé : Sylvain BROSOLO

Absente non excusée : Annie PLESSIS

Pouvoir : Mr Sylvain BROSOLO a donné pouvoir à M. Michel ROUX

**1. PRÉSENTATION DES PROJETS DE SÉCURISATION DES HAMEAUX DE LA  
MADELEINE ET DE MOUSSY**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le cabinet AKENES a été missionné pour réaliser une étude pour la sécurisation routière des hameaux de la Madeleine et de Moussy et laisse la parole à Mme Aurélie CATTEAU qui présente les deux projets et leur chiffrage.

**2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18/01/2017**

Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

**3. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme Anne CHAMPEL est élue secrétaire de séance.

#### 4. COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

##### Marchés Publics :

-Décision n°02/2017 : travaux d'urgence de réfection de la toiture de la chapelle de Moussy : demande de subvention à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine. Le financement envisagé est le suivant :

Etat (20%) :	337.96 €
Conseil Départemental (20%) :	337.96 €
Fonds propres (60%) :	1 013, 87 €

Total (100%) :	1 689.79 €
----------------	------------

-Décision n°03/2017 : travaux d'urgence de réfection de la toiture de la chapelle de Moussy : demande de subvention au Conseil départemental de Haute-Savoie. Le financement envisagé est le suivant :

Etat (20%) :	337.96 €
Conseil Départemental (20%) :	337.96 €
Fonds propres (60%) :	1 013, 87 €

Total (100%) :	1 689.79 €
----------------	------------

-Décision n°04/2017 : Contrat d'occupation précaire du logement sis au 26 route de la Vignettaz : un contrat d'occupation précaire pour l'occupation du logement de type 3 sis au 26 route de la Vignettaz est conclu avec la SARL SABLAGE ROCHOIS.

-Décision n°05/2017 : délivrance d'une concession dans le cimetière

-Décision n°06/2017 : marché de fourniture de produits bureautiques : suite à la constitution d'un groupement de commandes entre les communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, Saint-Laurent, Saint-Pierre et la CCPR pour la passation d'un marché accord cadre en procédure adaptée pour l'achat de fournitures de bureau et à la consultation, il a été décidé de retenir pour une durée d'un an (01/01/2017 au 31/12/2017) reconductible 3 fois, la société Fiducial Bureautique pour les lots :

- 1 : fournitures de bureau
- 2 : papier
- 3 : enveloppes

- Décision n°07/2017 : Marché de fourniture de produits : suite à la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Cornier, La Roche sur Foron, Saint-Sixt et la CCPR pour la passation d'un marché accord cadre en procédure adaptée pour l'achat de produits d'entretien et à la consultation, il a été décidé de retenir pour une durée d'un an (01/01/2017 au 31/12/2017) reconductible 3 fois, la société PARADES.

-Décision n°08/2017 : Avenant au contrat avec le cabinet Espaces et Mutations : un avenant n°1 est conclu avec le cabinet Espaces et Mutations pour l'organisation de deux réunions supplémentaires dans la phase du diagnostic pour un montant de 1 800 € HT.

-Décision n°09/2017 : Travaux au boulodrome et convention avec l'association « Cornier Pétanque » : considérant la nécessité de faire des travaux au boulodrome, il a été décidé de retenir l'offre présentée par la société SOLARONICS pour un montant de 6 480 €TTC et de faire une convention avec l'association « Cornier Pétanque » afin de déterminer les modalités de participation des parties au financement des travaux, à savoir : la facture est prise en charge par la mairie et l'association participe à hauteur de 5 417 €.

-Décision n°10/2017 : Une demande de subvention est présentée au Conseil départemental de Haute-Savoie pour l'opération d'extension de la salle des fêtes : création de salles pour les temps d'activités périscolaires, agrandissement et rénovation du restaurant scolaire, chiffrée à la somme de 554 500 €. Le financement envisagé est le suivant :

Région (40%)	221 800 €
Département (18.034%)	100 000 €
Emprunt/ fonds propres (41.96%)	232 700 €
<b>Total (100%)</b>	<b>554 500 €</b>

Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption :

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales	Date décision
Impasse Pré Boule	Terrain nu	A 1008	23/01/2017
54 impasse du Bugnon	Terrain bâti	A 1172/3016	14/02/2017
242 route du Marais	Terrain bâti	A2841/2801/2843/ 2846/2850/2853	27/02/2017
Lieu-dit « Cornier village »	Terrain bâti	A 3020	02/03/2017

**5. FORÊT SECTIONNALE DE MOUSSY – PROGRAMME D'ACTIONS 2017**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de travaux à réaliser sur la forêt sectionale de Moussy, élaboré pour l'Office National des Forêts, pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide la réalisation de l'ensemble des travaux présentés ci-dessus pour un montant global de 7940 € H.T. (travaux sylvicoles et travaux d'infrastructure) ;

**6. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE D'ARENTHON POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE LOCATION DE CHAPITEAUX**

Monsieur le Maire présente le projet de groupement de commandes pour la location de chapiteaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, La Roche-sur-Foron, Saint-Laurent et Saint-Sixt pour la passation d'un marché « accord-cadre » en procédure adaptée pour la location de chapiteaux, approuve la convention de groupement de commandes annexée à la présente, élit à l'unanimité, Mme Franca VIVIAND pour représenter la commune de Cornier au sein de la Commission d'appel d'offres qui sera constituée, élit, à l'unanimité, M. Gilbert ALLARD, membre suppléant de Mme Franca VIVIAND, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce groupement.

## 7. PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- l'exécution budgétaire 2016 ;
- le résultat 2016 ;
- les ratios de situation 2016 ;
- le projet de budget 2017 ;
- la liste des investissements établis suite aux projets évoqués lors des dernières séances.

Le Maire  
Gilbert ALLARD



**AFFICHÉ LE 17 MARS 2017**